

P.V. n° 16 – par visioconférence

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. ALLOSSE – DARMON – HUS - LABBE – SIMON - THEBAULT – TOURRETTES.

Excusés : MM. EREAU – RAMBAUD.

Absents : MM. MARQUES – RISPAL.

Administratif : M. MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15

SAISON 2024/2025

215 Engagés

19/10/2024	1 ^{er} Tour	---- >	87	matches avec	174	clubs			
02/11/2024	2 ^{ème} Tour	---- >	64	matches avec	87	vainqueurs	+	41	entrants
11/01/2025	3 ^{ème} Tour	---- >	32	matches avec	64	vainqueurs			
22/02/2025	4 ^{ème} Tour	---- >	16	matches avec	32	vainqueurs			
29/03/2025	5 ^{ème} Tour	---- >	8	matches avec	16	vainqueurs			
19/04/2025	1/4 de Finale	---- >	4	matches avec	8	vainqueurs			
03/05/2025	1/2 Finales	---- >	2	matches avec	4	vainqueurs			
07/06/2025	FINALE	---- >	1	match avec	2	vainqueurs			
			214	matches				215	équipes

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION DU 13 MARS 2025

PAGE 2/4

4ème Tour :

La Commission homologue les résultats des **16** matches de ce tour.

Huitièmes de Finale :

8 matches avec les **16** vainqueurs du 4^{ème} tour.

La commission répartit les clubs dans **3** groupes géographiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 29 mars 2025 à 15h00**.

La durée de la rencontre est de 80 minutes, divisée en deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (**Il ne sera pas joué de prolongation**).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

Cette Coupe est ouverte aux joueurs U15, U14 et U13 (3 maximum) aux conditions de surclassement de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match.

En conformité avec l'article 24/A Alinéa 1 et 2 des Règlements Généraux de la LFNA, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match.

La règle des remplacés remplaçants s'applique durant toute la compétition.

CHAMPIONNATS

U18 REGIONAL 1

Match n° **28575892** – Poule A – G.J. Périgord Blanc / J.S. Lafarge Limoges du 18/01/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 06/03/2025 qui a **sanctionné l'équipe du G.J. Périgord Blanc de deux (2) matchs à disputer à huis clos pour ses deux prochaines rencontres à domicile. La date d'effet de cette sanction est le lundi 10/03/2025.**

U18 REGIONAL 2

Match n° **28576580** – Poule B – Jarnac Sports / Tulle Football Corrèze du 08/03/2025

Courriel de Tulle Football Corrèze du 06/03/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Tulle Football Corrèze.**

Amende de 109 euros pour forfait à Tulle Football Corrèze (1er forfait).

U16 REGIONAL 1

Match n° **28583104** – Poule B – Les Croisés de St-André Bayonne / Stade Montois du 09/11/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 25/02/2025 qui **infirme la décision de la C.R. Discipline et donne match perdu par pénalité à l'équipe du club du Stade Montois (0 but, - 1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle du club des Croisés de St-André Bayonne (4 buts, 3 points).**

U14 REGIONAL 2

Match n° **30098548** – Poule G – Arin Luzien / U.S. Lège Cap Ferret du 22/02/2025

Courriel de l'Arin Luzien du 20/02/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'Arin Luzien.**

Amende de 546 euros pour forfait à l'Arin Luzien (1er forfait).

DEVELOPPEMENT DES COMPETITIONS JEUNES

Les membres présents échangent ensuite sur le **développement des compétitions Jeunes** (championnats et coupes) pour les prochaines saisons.

Ces échanges devront déboucher sur des orientations à prendre pour la prochaine réunion du 24/03/2025 à Puymoyen et par la suite devront permettre de se rapprocher des clubs avant présentation lors d'un Comité Directeur de Ligue et vote en Assemblée Générale.

Les membres ont d'ailleurs convenu en séance de se revoir par visioconférence afin d'échanger avant la réunion du 24/03/2025.



Prochaine réunion : le **lundi 24/03/2025 à 10h00** à Puymoyen.

Le Président,
Patrick DEMARET
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD